

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEAUCHETTE
DU JEUDI 01 SEPTEMBRE 2016 A 19H00**

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation : 26 août 2016

Membres présents : Mesdames Marie LEBRE, Emilie BOUTHEON, Georgette DUBOIS, Corinne PERRET, Nadine COURTIAL et Stéphanie VIAL. Messieurs Thierry LASSABLIERE, Louis DI BARTOLOMEO, Jean-Jacques MURE, Bruno ZMYSLONY, Jean-Paul TISSOT et Eric VINCENT.

Membres absents excusés : Mesdames Eliane BAYON (pouvoir à Marie LEBRE), Sylvie CHEVAILLIER (pouvoir à Jean-Paul TISSOT), Carole GOUTTE (pouvoir à Nadine COURTIAL).

Secrétaire de séance : Stéphanie VIAL.

Monsieur le Maire ouvre la séance en saluant l'ensemble des membres du conseil et en désignant le secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 07 juillet 2016.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal leur accord pour d'une part ajouter deux points à l'ordre du jour qui sont :

- *Demande d'assistance auprès de la CALF pour le marché des 2 bâtiments « Logements les Vernes »*
- *Acquisition terrain consorts CHAMBON BERT*

Et d'autre part annuler le point sur la proposition d'adhésion aux services communs créés dans le cadre du schéma de mutualisation qui sera reporté lors de la réunion du conseil municipal du mois d'octobre ou de novembre.

1. Demande d'un fonds de concours pour les pistes cyclables

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de ce dossier il a rencontré avec Louis DI BARTOLOMÉO, 1^{er} adjoint, M. Christophe BAZILE et Mme Sandra OURY responsable du service déplacement de la CALF.

Après négociation un accord de principe en été trouvé.

La Communauté d'agglomération Loire Forez (CALF) financera cette réalisation à hauteur de 50% H.T du montant des travaux.

Ce dossier sera discuté le 02 septembre en réunion bureau de la CALF puis sera à l'ordre du jour du conseil communautaire du 13 septembre 2016.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec la CALF dès que le conseil communautaire aura validé cette négociation.

Après avoir ouï l'exposé les membres du conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec la CALF dès que le conseil communautaire aura validé cette négociation.

2. Mise à disposition du hangar de la ferme LA COMBE à M. BOUTRAND

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que M. BOUTRAND souhaite que la commune mette à sa disposition le hangar de la ferme de la Combe.

Après avoir ouïe l'exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une mise à disposition du hangar de la ferme La combe à M. BOUTRAND pour une indemnité mensuelle de 50€.

3. Nouveau contrat de location maison du gardien

A la suite du décès de son mari, Mme CEYRET a fait part à M. le Maire le souhait de pouvoir rester dans la maison de location et de poursuivre le gardiennage des étangs ainsi que la vente des cartes de pêches.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal leur accord et de définir le montant de l'indemnité pour la gestion des étangs à Mme CEYRET.

Le conseil municipal laisse le soin à M. le Maire de négocier avec Mme CEYRET et ce dossier sera à nouveau à l'ordre du jour du conseil municipal d'octobre.

4. Demande d'assistance auprès de la CALF pour le marché des 2 bâtiments « Logements les Vernes »

Dans le cadre du dossier de la construction de 2 bâtiments de 4 appartements chacun aux Vernes, M. le Maire accompagné de M. Eric VINCENT, conseiller, ont rencontré le service juridiques de la CALF.

Il propose une assistance administrative et juridique pour le dossier du marché public car la législation est compliquée. Cette assistance a été négociée pour un coût de 450 €.

M. le Maire demande l'accord du conseil municipal à solliciter le concours du service juridique de la CALF et de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition du service juridique de la CALF pour le suivi de la procédure du marché de la construction des 2 bâtiments Les Vernes.

Après avoir ouïe l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter le concours du service juridique de la CALF et autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition du service juridique de la CALF pour le suivi de la procédure du marché de la construction des 2 bâtiments Les Vernes.

5. Acquisition terrain consorts CHAMBON BERT

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il a appris que les consorts CHAMBON – BERT souhaitent vendre une parcelle de terrain à proximité du Domaine des Etangs du Forez. Cette parcelle a été identifiée dans le PLU comme emplacement réservé.

La commune a acheté à M. JAVELLE l'an dernier une parcelle similaire.

M. le Maire propose au conseil municipal d'acquérir cette parcelle de 4 610 m² aux mêmes conditions financières que celle achetée l'an dernier soit 2.10 € le m².

La dépense a été budgétisée au compte 2111 « acquisition financière ».

Après avoir ouïe l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le compromis et l'acte de vente pour l'acquisition de la parcelle aux consorts CHAMBON BERT n°A422 de 4 610 m² et lui donne le pouvoir pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et signer tous les documents nécessaires.

6. Parcelle M. LÉONARD

M. LÉONARD domicilié à Veauchette a fait une demande de déclaration préalable de travaux pour une division de sa parcelle. Le Conseil Départemental va émettre un avis défavorable du fait que sa parcelle longe une route départementale et qu'un retrait de 9 mètres à la limite de la propriété doit être respecté pour construire un édifice. De ce fait le Conseil Départemental nous soumet que le bâtiment existant (bungalow en bois) sur la

partie détachée devait être démolie, et qu'il serait judicieux de saisir l'opportunité pour demander un recul permettant le dégagement de la visibilité en sortie du carrefour (rd54/ Voie communale) du côté gauche. Il serait alors nécessaire pour vous d'acquérir la bande de terrain correspondante.

Le Conseil Départemental demande l'accord du conseil municipal de faire apparaître sur leur réponse la phrase suivante :

« *Si le bâtiment existant sur la partie A devait être démolie, la collectivité demanderait un recul afin de dégager la visibilité à gauche en sortie de la voie communale avec la RD54. La commune se rendrait alors acquéreur de la bande de terrain nécessaire d'une largeur maximum de 2 m, comme indiqué sur le plan ci-joint* ».

Le conseil municipal donne leur accord pour que le Conseil Départemental fasse apparaître sur leur courrier de réponse la phrase citée ci-dessus.

7. Questions diverses

- **SDIS**

Le SDIS organise une manœuvre à Veauchette le 25 septembre 2016 à 08h30.

- **Inauguration médiathèque de Montbrison**

L'inauguration de la médiathèque de Montbrison a lieu le 09 septembre à 17h30.

- **Forum des associations**

Le forum des associations et des artisans a lieu samedi 24 septembre au stade de foot. M. le Maire sollicite la présence de quelques membres du conseil municipal.

- **Rentrée scolaire**

La rentrée scolaire s'est globalement bien passée. Quelques dispositifs de sécurité ont été demandés par la directrice suite aux consignes reçues de la part de l'académie pour la prévention risques d'attentat. Elle demande également la mise en place d'un nouveau panneau d'affichage.

La séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 6 octobre 2016 à 19h00 en salle du conseil.